



## AVIS PUBLIC

### AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

AVIS EST DONNÉ que le Conseil municipal tiendra une assemblée de consultation quant à l'objet et aux conséquences du projet de règlement suivant, qui a été adopté lors de la séance du Conseil municipal du 6 juin 2022 :

- Premier projet de règlement intitulé « Règlement numéro 2022-R-288 amendant le règlement de zonage numéro 2011-R-195 afin de modifier les usages autorisés dans la zone Cr-126 ».

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire et sera soumis à celle-ci après l'adoption du second projet de règlement.

L'objet de ce règlement est d'autoriser l'usage résidentiel bifamilial isolée dans la zone Cr-126 en plus des autres usages déjà autorisés.

L'assemblée de consultation sur ce projet de règlement se déroulera **mercredi, le 29 juin 2022, à 18 h 30** à la salle du Conseil situé au 275, rue Nelson, Saint-Denis-sur-Richelieu. Lors de cette assemblée, le projet de règlement sera expliqué ainsi que les conséquences de celui-ci et les personnes et organismes qui désirent s'exprimer pourront se faire entendre. Vous pouvez consulter les projets de règlement sur le site internet dans la section *Avis publics et règlements*. Si vous avez des questions, veuillez contacter Janie Rondeau, conseillère à l'urbanisme et à la réglementation par courriel au [urbanisme@msdsr.com](mailto:urbanisme@msdsr.com) ou par téléphone au 450-787-2244 au poste 4.

Le projet de règlement est aussi disponible au Bureau municipal situé au 129, avenue Yamaska à Saint-Denis-sur-Richelieu, durant les heures régulières d'ouverture, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

DONNÉ À SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU, CE 7<sup>E</sup> JOUR DE JUIN 2022.

**Jonathan Lessard, ing.**

Directeur général et greffier-trésorier